

## Annexe au Règlement de Classification UFOLEP

Le présent document constitue une mise à jour officielle des règles de montée et de descente de catégorie. Ces dispositions ont été actées par les membres de la commission et s'appliquent immédiatement.

### 1. Évolution de la 4ème Catégorie (Moins de 35 ans)

Afin de maintenir l'équilibre des niveaux au sein du peloton, les critères de montée pour les jeunes coureurs sont renforcés :

- **Public visé** : Tout coureur licencié en 4ème catégorie âgé de **35 ans et moins**.
- **Condition de montée** : Le passage en catégorie supérieure (3ème catégorie) est automatique dès lors que le coureur :
- Remporte **une victoire** (scratch) OU atteint un total de **10 points** sur la saison en cours.

### 2. Accès à la Catégorie 4B

La catégorie 4B est strictement réservée aux coureurs pratiquant exclusivement au sein de notre fédération :

- **Restriction** : La descente ou l'intégration en catégorie 4B est **exclusivement réservée** aux coureurs ne possédant **aucune autre licence** dans une fédération cycliste (FFC, FSGT, etc.).
- **Contrôle** : Tout coureur double-licencié sera maintenu, au minimum, en catégorie 4A ou supérieure.

### 3. Dispositions Spécifiques aux Seniors (65 ans et +)

Les règles de maintien de catégorie pour les coureurs expérimentés sont précisées comme suit :

- **Maintien de niveau** : Tout coureur âgé de **65 ans et plus** ayant marqué des points au cours de la saison ne pourra prétendre à une descente de catégorie pour la saison suivante.
- **Objectif** : Cette mesure vise à garantir l'équité sportive dans les catégories d'accueil pour les coureurs réellement en perte de condition physique.

### 4. Supériorité manifeste

La Commission route pourra en cours de saison utiliser la supériorité manifeste pour faire monter un coureur dans la catégorie supérieure.

Elle se déterminera d'après la combinaison de plusieurs critères définis :

**\*) Pour le coureur ayant bénéficié d'une descente au niveau inférieur**

- – Tout comportement faussant la course à tout moment dans la saison implique la remontée immédiate dans le précédent niveau. Il faut respecter sa catégorie !!

**\*) Pour l'ensemble des coureurs UFOLEP 59/62**

- – La Commission sera attentive aux coureurs trop souvent classés mais n'entrant pas dans le cadre des points (6ème-7ème-8ème-9ème-10ème...)

### 5. Quotas Championnats.

Pour cette saison 2025/2026, les conditions pour pouvoir participer aux **championnats départementaux** seront de :

- Participation à 5 épreuves régionales figurant au calendrier 59/62 pour le départemental 59
- Participation à 5 épreuves régionales figurant au calendrier 59/62 pour le départemental 62

Les conditions pour pouvoir participer aux **championnat régional zone Nord** seront :

- Avoir participé au championnat départemental de son comité départemental
- Participation à 7 épreuves régionales figurant au calendrier 59/62 sans compter le championnat départemental.

### 6. Rappel « Doublement de peloton »

Depuis quelques temps, la commission et les commissaires rencontrent des difficultés à éviter que des coureurs profitent du doublement des pelotons pour tenter de s'accrocher. Ce comportement est antisportif.

La règle est simple :

- Lorsque le véhicule, ouvrant l'autre catégorie, effectue le dépassement d'un peloton ou d'un groupe de coureurs, les doublés « neutralisent » leur course en se relevant un peu, de façon à ce que l'opération de doublement se fasse d'une manière limpide et le plus rapidement possible pour que la course continue dans un esprit sportif.

A compter du 21/06/2025, tout coureur qui tentera de sortir juste avant le doublement ou qui s'accrochera au peloton qui le double se verra pénalisé de 10 points (même s'il se relève ensuite) et sera mis hors course. L'information sera communiquée sur la ligne d'arrivée par les commissaires et sera sans appel.

En cas de récidive, un rapport sera rédigé par les commissaires de course pour comportement anti-sportif et refus d'obtempérer. Ce rapport sera géré par la commission de discipline.

### 7. Respect

Les organisateurs et signaleurs sont des bénévoles qui donnent de leur temps pour permettre aux licenciés de pratiquer la discipline dans les meilleures conditions.

Les arbitres, officiels, commissaires sont des bénévoles qui vous permettent de pratiquer votre activité dans le respect des règlements UFOLEP.

Les licenciés sont des copains qui pratiquent la même activité que vous.

Toutes ces personnes méritent le respect. Et il doit être mutuel.

Rappel du barème des sanctions pour les points 6 et 7 :

## 3/ barème des sanctions

| <i>Fautes commises</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <i>Sanction</i>                                        | <i>Organe de décision</i>                                                                                                                            | <i>Récidive</i>                                 | <i>Appel auprès de :</i>                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Groupe 1</b><br><br>niveau 1<br><br>a/ faute volontaire technique entraînant l'avertissement<br>b/ joueur quittant l'activité ou l'aire de jeu sans en avoir reçu l'ordre<br>c/ équipe abandonnant l'activité ou l'aire de jeu avant la fin de la rencontre<br>d/ refus du responsable ou du capitaine de signes la feuille de match.<br>e/ faute disqualifiante entraînant l'exclusion définitive de la rencontre.                                                          | De l'élimination à 4 semaines de suspension + amendes. | Responsable du stage ou Commission technique ou commission disciplinaire de 1ère instance dont dépend la compétition (Pas de dossier d'instruction). | Dans les 6 mois possibilité de doubler la peine | Commission d'appel, selon niveau de la compétition |
| Niveau 2<br><br>a/ organiser ou participer à une compétition hors UFOLEP sans autorisation lorsqu'on est chargé de l'organisation ou lorsqu'on est qualifié pour une compétition UFOLEP.<br>b/ attitude anti-sportive renouvelée après avertissement.<br>c/ Agression verbale, injure à juge, arbitre, commissaire, cadre, délégué officiel.<br>d/ geste déplacé ou équivoque lors d'une activité vers juge, arbitre, public...<br>e/ récidive d'une faute du groupe précédent. | De 1 à 3 mois de suspension + amendes.                 |                                                                                                                                                      |                                                 |                                                    |